



probleme sur le dossier de succession de mon papa avec le notaire

Par **delphine 91**, le 19/01/2013 à 10:53

Bonjour,

Voila mon papa est décédé en septembre 2012 (ma maman est aussi décédée depuis plus de 10 ans), j'ai donc pris contacte avec un notaire de ma ville afin de régler la succession.

Mon papa avait un compte bancaire (solde de 10 000€) et rien d'autres.

Nous sommes 6 enfants(dont 6 demi que je ne connait pas). Le notaire devait les contacter car j avais fourni adresse et numero de téléphone mais en décembre toujours rien de sa part.j ai donc de mon coter fais le nécessaire pour avoir leur acte de naissance afin de prouver leur lien de parenté. j ai fourni au notaire les dues en cours(maison de retraite, pompes funèbres, impôts et caisse de retraite) rien d autre a régler. mais voila toujours rien aucun acte de notarié fais

Que dois je faire ? combien de temps cette succession va prendre car je ne comprends pas il y a qu un compte a liquider?

De plus le notaire ne m a pas dis combien lui allais prendre pour le faire ?

Merci de m aider je suis perdu surtout que je reçoit les relance a la maison des organismes et déjà que l épreuve est dure mais cela n arrange rien

Cordialement une jeune fille perdu

Par **youris**, le 19/01/2013 à 15:42

bjr,

en l'absence de biens immobiliers, le notaire n'est pas obligatoire pour établir la déclaration de succession.

et si l'actif de la succession est inférieure à 50000 € pas besoin de déclaration.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F80.xhtml>

cdt

Par **delphine 91**, le 19/01/2013 à 15:46

mais comment je dois procéder alors??

Je suis complètement perdu

merci d avance :)

Par **Afterall**, le **19/01/2013** à **20:01**

Bonsoir,

Pour un tel dossier, une simple attestation d'hérédité délivrée par le notaire est suffisante.

Si l'actuel notaire ne fait rien, changez en ! Un tel acte se prépare en une demi heure !

Vous présenterez cet acte à la Banque pour obtenir le déblocage des comptes avec une simple déclaration de porte fort.

Par **delphine 91**, le **22/01/2013** à **10:48**

re

on m a parler du fonds nationale de solidarite mon papa touchais l APA dois je rembourser toutes les sommes versées depuis le debut merci

Par **felipo**, le **05/07/2013** à **15:21**

Bonjour,

Ma famille et moi-même avons eu de gros problèmes avec une succession. Le notaire qui en était chargé a exercé pendant 13 ans en Franche Comté avant d'arriver à Neuilly. Je souhaiterais rentrer en contact avec des personnes ayant eu elles aussi des problèmes avec ce notaire en question ou avec un autre notaire pour savoir comment je peux régler cela.

Mon adresse mail : phelippeaupauline16@gmail.com

Merci d'avance pour vos réponses.